

HOUDRY GRENOT

Société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros
Siège social : 114 rue des Moines – 75017 Paris
410 769 467 RCS Paris
(La « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 3 JUIN 2026

[...]

PREMIERE DECISION

*Constatation de la démission de Monsieur Vianney Langlade de Montgros
de ses fonctions de président*

L'Associé Unique,

prend acte de la démission de Monsieur Vianney Langlade de Montgros de ses fonctions de président
au sein de la Société, avec effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Nomination de la société VIANNEY DE MONTGROS en qualité de président de la Société

L'Associé Unique,

décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée en qualité de président de la
Société (le « **Président** ») :

- **La société VIANNEY DE MONTGROS**, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros,
dont le siège social est sis 1345 rue Louis Blériot – 78530 Buc, immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 105 408 843, représentée par son
gérant, Monsieur Vianney Langlade de Montgros,

[...]

La société VIANNEY DE MONTGROS déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui
être confiées, et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances
prévues par la loi.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original par le Président

Signé par :

2AE3E21197E848D

La société VIANNEY DE MONTGROS

Représentée par Monsieur Vianney Langlade de Montgros
Président

*Le présent extrait du procès-verbal a été signé par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément
aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques
au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ». En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code Civil,
le signataire reconnaît pouvoir signer ce document par voie électronique, y compris par l'apposition d'une signature électronique générée par
la plateforme DocuSign et que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.*